

Paris, le 19 novembre 2020

M Laurent PROBST
Directeur général
Ile-de-France mobilités
41 rue de Châteaudun
75009 PARIS

Objet : DSP bus - ITL et 1^{er} mai

Monsieur le Directeur,

Chez Laurent,

Vous avez engagé la mise en concurrence progressive des réseaux de bus Optile conformément à ce qui est prévu dans le règlement européen OSP et aux demandes du gouvernement.

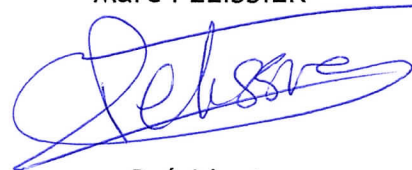
Tout d'abord, alors que les 3 premiers lots ont été attribués pour une mise en place au 1^{er} janvier prochain, nous souhaitons qu'une attention particulière soit portée aux conditions sociales pour le personnel concerné par ces DSP, y compris en cas de confirmation de l'opérateur sortant, afin d'éviter toute tension sociale ou dégradation de la qualité de service qui serait préjudiciable aux usagers et à la suite du processus.

Par ailleurs, ces DSP doivent être l'occasion de dépeussier certains aspects mal compris des usagers. Ainsi, il reste un certain nombre de lignes, par exemple sur le réseau Albatrans, avec des interdictions de trafic local, difficilement compréhensibles pour les usagers qui se voient interdire la descente ou la montée à certains arrêts. Pouvez-vous nous confirmer qu'il sera mis fin à cette règle, au plus tard lors de l'entrée en vigueur des futures DSP ?

Enfin, pour des raisons historiques, une partie des réseaux Optile n'offre aucun service le 1^{er} mai, contrairement aux réseaux SNCF et RATP notamment. Cela pénalise les usagers qui souhaitent se déplacer ce jour-là et crée une différence inexplicable avec les autres bassins de vie franciliens. Pouvez-vous nous confirmer que cette anomalie sera corrigée avec les futures DSP, au fur et à mesure de leur entrée en vigueur ?

Restant à votre disposition pour échanger sur ces thèmes, nous vous prions d'agréer, Monsieur le Directeur, l'expression de notre meilleure considération.

Marc PELISSIER



Président